



Montreuil, le 12 mars 2026

Monsieur Xavier ROCHE
Directeur de la Sûreté
SNCF- Direction de la Sûreté
116 rue de Maubeuge
75010 PARIS

Objet : demande de concertation immédiate.

Monsieur le Directeur de la Sûreté,

L'instabilité politique et l'austérité budgétaire imposées par les gouvernements successifs ont des impacts importants sur les conditions de vie et de travail des cheminots de la Suge. Dans ce contexte, les bons résultats financiers de la SNCF se réalisent au prix de réorganisations incessantes, d'un sous-effectif récurrent, d'un abaissement du niveau des formations, de conditions sociales dégradées et de suppressions d'emplois. Les services transverses servent aussi de variable d'ajustement pour la direction. Dans ce contexte, la sûreté ferroviaire est impactée. De plus, au regard des conclusions de la conférence de financement des infrastructures, la SNCF est amenée à augmenter la part de sa participation au fonds de concours à hauteur de 500 millions d'euros supplémentaires en 2026. Autrement dit, la SNCF usera et abusera de plans d'économies pour atteindre ses objectifs financiers.

Après le refus de la CGT de signer l'accord salarial 2026, la question des salaires et des carrières n'est pas close. Les notations sont un terrain central du rapport de force, et la période des notations pour les cheminots au statut et des entretiens individuels pour les revalorisations salariales individuelles des cheminots contractuels s'impose !

Comme chaque année, la direction a tenté d'imposer une logique purement comptable lors de l'exercice de notation. La réunion annuelle destinée à fixer le volume de contingents de niveaux pour l'exercice de notation 2026 s'est tenue le 26 janvier 2026. Comme pour les mesures salariales individuelles prévues par l'accord Classifications et Rémunérations, la direction organise la mise en concurrence et la division des cheminots, imposant ainsi une nouvelle forme de dumping social.

Avec une baisse de 204 niveaux par rapport à 2025, une nouvelle fois, la direction organise l'austérité salariale pendant qu'elle communique sur des résultats financiers records, en multipliant les dispositifs non pérennes (PPV, intéressement) au détriment du salaire socialisé, des droits liés à la santé et aux pensions de retraite.

Lors de la réunion nationale et sous la pression des mobilisations et des interventions de la CGT, la direction a concédé 523 niveaux supplémentaires. Mais cela reste très insuffisant au regard des besoins réels des agents et des retards de carrière accumulés, ce qui pèse sur l'investissement quotidien des cheminots de la Suge. Pour les cheminots contractuels, la direction annonce des enveloppes pour des mesures individuelles. Mais dans les faits, la CGT déplore l'absence de traçabilité et des règles écrites avec un contrôle transparent pour assurer l'équité par classe, par métier, par établissement ou équipe.

De ce fait, le déroulement de carrière des contractuels repose sur l'arbitraire.

À ancienneté égale, c'est environ 10 % d'écart de rémunération avec les statutaires selon les métiers. La CGT regrette que les DZS tentent de se retrancher derrière des décisions nationales lors de l'exercice de notation sur les niveaux, les PR, les carrières des statutaires et des contractuels. C'est donc localement que la reconnaissance doit s'exercer.

En conclusion, la direction de la Sûreté veut faire passer l'austérité salariale et freiner nos déroulements de carrière, alors que le travail réel, la charge de travail et les responsabilités, eux, ne baissent pas.



Les annonces et dispositifs ponctuels ne remplaceront jamais une augmentation durable des salaires ni des droits pérennes. Les quelques niveaux « lâchés » sous pression restent très loin des besoins et des retards accumulés. Et pour l'ensemble des cheminots, l'arbitraire n'est pas acceptable : il faut des règles claires, de l'équité et une vraie reconnaissance.

Les notations 2026 sont donc un moment décisif pour exiger ce qui nous est dû.

La CGT demande :

- l'attribution d'un contingent supplémentaire de classe 4 pour la NAC 2026 et l'exercice de notation 2026/2027 afin que chaque équipe soit encadrée par un chef de mission titulaire classe 4 (ratio 1/3 des effectifs opérationnels « terrain »),
- l'octroi de la classe 3 pour l'ensemble des agents de la sûreté, dans une démarche de reconnaissance des compétences et spécialisation,
- l'augmentation des contingents niveau 2 classes 3, 4 et 5,
- l'octroi de la classe 4 pour reconnaître la spécificité et le savoir-faire des agents : Cyno, Drone, SEF, CAPEM, CAPER,
- le passage systématique à la classe 4 de l'ensemble des agents ayant 20 ans d'ancienneté ou plus dans le service.
- la passage des acteurs de la formation à la classe 4,
- le repositionnement de l'ensemble des ADPX au niveau 2 de la classe 4 en hors compte.

En conséquence, et conformément à l'article 4.2 du titre II du RH00826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération CGT des cheminots dépose une demande de concertation immédiate motivée par les points cités ci-dessus.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Sébastien NUGOU
Secrétaire fédéral

